BILAN GENERAL DE LA STRATEGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITE

BILAN GLOBAL. Depuis novembre 2005, 10 plans d'action ont été adoptés dont 7 en novembre 2005 et 3 en septembre 2006. Des actions ont été entreprises principalement à l'initiative du Ministère de l'Ecologie et du Ministère des Affaires Etrangères pour lesquels la biodiversité constitue un axe stratégique d'intervention. La mise en œuvre de la stratégie n'a cependant pas permis de véritable appropriation politique de la biodiversité dans les autres ministères. Les plans ne sont pas considérés comme des priorités d'action et n'ont pas constitué des outils de programmation au sein de chaque ministère. La stratégie n'a malheureusement pas reçu le portage politique nécessaire au niveau interministériel (par ex. aucune réunion inter - cabinets n'a été convoquée) et ses liens avec la stratégie nationale du développement durable n'ont pas été suffisamment affirmés. La stratégie reste également encore exclusivement gouvernementale, malgré l'objectif affiché de mobilisation de tous les acteurs. Des actions intéressantes ont été entreprises envers les collectivités, les entreprises et le grand public, qui demandent à être développées. Les associations ne sont quasiment pas associées à la mise en œuvre des actions, ce qui limite leur appropriation de la stratégie et la diffusion de l'information vers le public.

- PLAN D'ACTION AGRICULTURE. Le comité de pilotage assure une bonne représentativité des différents acteurs (chambres d'agriculture, associations, chasse, collectivités, fédération des PNR) et des échanges constructifs. Des avancées sont à signaler : adoption de mesures sur la biodiversité dans la PAC (appliquées cependant à des surfaces précises et non généralisées), amélioration de la surveillance biologique des territoires et des projets à l'interface agriculture-biodiversité. La capacité d'action du comité de pilotage est malheureusement limitée (en termes de moyens humains et financiers dédiés) ainsi que sa capacité d'influence des décisions politiques. Des sujets restent également non abordés malgré leurs enjeux : les agro-carburants et les OGM.

- PLAN D'ACTION INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS. La dynamique des échanges au sein du comité de pilotage est bonne mais l'application du plan se limite pour l'instant essentiellement à des discussions. Les tensions sont parfois fortes entre le ministère de l'Equipement et celui de l'Ecologie, la mise en œuvre du plan étant considérée comme une contrainte imposée par ce dernier. Le point focal a su rassembler toute action relevant de la biodiversité dans un tableau pour permettre une meilleure visibilité des actions à mettre en place par le ministère et les opérateurs.

- PLAN D'ACTION INTERNATIONAL. Le plan d'action est ambitieux et le ministère des Affaires Etrangères a mis en œuvre plusieurs actions démonstratives dans le domaine de la biodiversité. La biodiversité est considérée comme un axe d'action stratégique de la diplomatie et de la coopération françaises. Parmi les principales avancées : le renouvellement du FFEM, la tenue de la Conférence Biodiversité et coopération européenne au développement (Paris, sept. 2006), la poursuite des négociations sur la gouvernance (IMOSEB, ONUE) et la coopération (projets FFEM, assistants techniques à la CDB, au FEM et à l'UICN…). La dynamique des échanges est bonne mais le comité de pilotage n'a été pas été réuni depuis juin 2006. Le ministère des Affaires Etrangères doit renforcer les moyens humains mobilisés afin de concrétiser les autres actions annoncées.

- PLAN D'ACTION MER. Le comité de pilotage a été réuni une fois en 2006 et une fois en 2007. Il est représentatif des tous les acteurs concernés (ministères, établissements publics, socioprofessionnels, entreprises…). Les principales réussites sont du domaine du patrimoine naturel : création des parcs naturels marins, de l'agence des aires marines protégées,... et des négociations internationales pour la création d'un sanctuaire marin dans les Caraïbes. Le Secrétariat Général de la Mer reste trop dans un rôle de compilateur des actions engagées ; des moyens supplémentaires doivent être mis en place pour impulser une dynamique plus importante.

Le plan reste ainsi plus un tableau à remplir qu'un outil de mobilisation et de programmation d'actions. Beaucoup reste à faire dans les domaines liés aux transports, à la pêche, à la recherche et à la formation.

- PLAN D 'ACTION PATRIMOINE NATUREL. Le bilan de ce plan d'action est de loin le plus positif en termes de réalisations, essentiellement dans le domaine des espaces protégés. Le ministère a également permis, avec sa Cellule Biodiversité, de mettre en place une dynamique de travail continue et même parfois de compenser l'inaction de certains ministères. Il reste encore beaucoup à faire sur les espèces, le réseau écologique national, la gouvernance, la police de la nature et l'amélioration des connaissances sur la biodiversité. Le plan d'action devrait enfin être davantage considéré comme un outil de programmation des activités au sein de la DNP.

- PLAN D'ACTION TERRITOIRES. Aucun comité de pilotage n'a été mis en place depuis le lancement du plan en novembre 2005 par la DIACT. Il est indispensable de mettre en place ce comité pour engager les actions prévues et rattraper le temps perdu. Le ministère de l'Ecologie a heureusement mis en place un groupe de travail sur ce sujet permettant d'engager les discussions.

- PLAN D'ACTION URBANISME. Aucune action n'a été engagée et aucun dialogue n'a été ouvert en matière de biodiversité. Le comité de pilotage, accolé à celui des infrastructures, est à ce jour fictif car la participation des responsables de la direction de l'urbanisme aux réunions n'a jamais dépassé la demi-heure. Il existe donc un réel désintérêt de cette direction pour la biodiversité qu'il est nécessaire de rectifier.

- ACTIONS TRANVERSALES

En 2006, une plaquette de sensibilisation sur la biodiversité destinée aux gestionnaires de sites industriels a été rédigée avec la collaboration de grandes entreprises françaises. Cet ouvrage, présenté lors de la Journée mondiale de la biodiversité, célébrée pour la première fois en France le 22 mai 2006, a obtenu un succès certain.

Les têtes de réseaux des collectivités ont été mobilisées par un groupe de travail mis en place par le Ministère de l'Ecologie. Cela a permis d'engager la préparation de journées de formation sur le thème « Biodiversité et politiques d'aménagement » et la rédaction d'un guide de bonnes pratiques et d'outils méthodologiques sur la gestion de la biodiversité à l'échelle locale.

Une première campagne audio-visuelle de communication et sensibilisation du grand public a été mise en place par le ministère de l'Ecologie en octobre 2006. Elle concernait le changement climatique et la biodiversité, et elle a aussi connu un succès.

Un groupe de travail sur les indicateurs d'évolution de la biodiversité a été mis en place par le ministère de l'Ecologie. Il a permis d'engager une réflexion importante dans ce domaine avec la contribution de l'Institut Français de la Biodiversité et de l'Institut Français de l'Environnement.

- PREMIERES EVALUATIONS DES PLANS FORETS, OUTRE-MER ET RECHERCHE

La mise en œuvre des trois plans d'action Forêts, Outre-Mer et Recherche, validés en septembre 2006, n'a pas commencée. Aucun des ministères concernés n'a constitué ni convoqué de comité de pilotage. Le ministère de l'Agriculture a invoqué la constitution d'un groupe sur le changement climatique, censé englober le comité de pilotage du plan Forêt. Cette démarche n'apparaît pas appropriée car le plan doit bénéficier d'un pilotage propre et parce que les thématiques du plan ne concernent pas uniquement les effets du changement climatique sur la forêt. Le Ministère de la Recherche a indiqué ne vouloir inviter que des représentants ministériels au comité de pilotage, en remettant ainsi en cause la décision, validée en réunion interministérielle, de participation du Comité français de l'UICN aux comités de pilotage des plans.

BILAN 2006 DU COMITE FRANÇAIS DE L'UICN

FICHE 2 : PLAN D'ACTION « AGRICULTURE »

COMITE DE PILOTAGE.

La fréquence des réunions (3, sur un an et demi) est satisfaisante ainsi que la représentativité des acteurs : ministères, associations, chambres d'agriculture, Office national de la chasse et de la faune sauvage, association des régions de France et Fédération des PNR, INRA.

DYNAMIQUE DES ECHANGES.

Les relations de travail avec ce ministère sont bonnes et les échanges des points de vue sont constructifs.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN ET PRINCIPALES AVANCEES.

Axe 'territoire'. Un groupe de travail a été créé et un stagiaire a été recruté pour produire un guide de bonnes pratiques à destination des porteurs de projets agricoles, pour qu'ils s'insèrent dans une démarche territoriale qui prenne en compte la biodiversité. Il sera prêt fin 2007.

Axe 'pratiques agricoles'. Des progrès sont à signaler suite à l'intégration de mesures pour la biodiversité dans le premier et le deuxième pilier de la Politique Agricole Commune ; ces mesures sont néanmoins insuffisantes car elles s'appliquent à une surface du territoire français très limitée, et ne sont pas assez précises. Le soutien à l'agriculture biologique demande à être largement renforcé.

Axe 'sensibilisation, recherche'. Une expertise scientifique collective entre le ministère de l'Agriculture et l'INRA sur agriculture et biodiversité a été lancée, ce qui permettra de repérer les lacunes de la recherche sur ce thème (résultats en 2008).

BILAN GLOBAL.

Bonne dynamique des discussions, même s'il y a un blocage sur des sujets sensibles (OGM, pesticides, biocarburants, art.69 du règlement de la commission européenne permettant le déblocage de crédits spécifiques pour une agriculture de qualité et donc pour la biodiversité) qui n'ont pas été inclus dans le plan lors de sa rédaction et/ou lors du comité de pilotage et qui constituent pourtant des enjeux stratégiques.

Beaucoup reste à faire sur la formation et la sensibilisation des agriculteurs.

La marge de manœuvre du comité de pilotage est limitée : manque de crédit spécifiquement attribués aux actions inscrites ou à inscrire dans le plan, peu d'influence sur les décisions ministérielles.

LA SUITE.

En 2007, plusieurs autres actions engagées en 2006 devraient donner des résultats.

Parmi celles-ci, le plan de développement rural de l'hexagone (PDRH), la traduction française du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune, devrait sortir à la fin du premier semestre 2007. Il présentera des mesures intéressantes, notamment des MAE territorialisées soumises à obligation de résultats (ex : les aides seront versées seulement si l'agriculteur réduit son utilisation de pesticides).

BILAN 2006 DU COMITE FRANÇAIS DE L'UICN

FICHE 3 : PLAN D'ACTION « INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS »

COMITE DE PILOTAGE.

Deux réunions se sont tenues en 2006, auxquelles ont assisté différentes directions du ministère de l'équipement et les opérateurs d'autoroutes, du réseau ferré et des voies navigables.

DYNAMIQUE DES ECHANGES.

Les échanges sont bons mais insuffisants. Le point focal est très engagé sur le dossier mais le ministère semble ne pas suivre. Des querelles entre le ministère de l'Equipement et le ministère de l'Ecologie qui lui « impose » ce plan d'action compromettent le bon déroulement des réunions et la productivité des discussions.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN ET PRINCIPALES AVANCEES.

Le point focal est investi sur la question et ne ménage pas les efforts pour discuter de thèmes mal connus par ce ministère. Le plan a été détaillé en 5 parties et ensuite réorganisé en fonction du pilotage de chaque action, de façon à améliorer la visibilité des actions pilotées.
Trois besoins ont été identifiés comme prioritaires : la formation, la communication et la capitalisation des études d'impact produites par les opérateurs et les maîtres d'ouvrages.
Quelques actions de formation ont été entreprises mais il s'agit d'exemples sporadiques qui ne peuvent pas être considérés comme démonstratifs (ces formations nécessitent de mieux cibler les objectifs à atteindre, de choisir des intervenants capables d'avoir un discours clair pour un public hétérogène et de cibler le type de public : agents administratifs ou techniques). Il faudra également rendre accessible ce genre de formation aux opérateurs, très intéressés à en bénéficier.
Des guides techniques de bonne qualité sur la faune sont publiés régulièrement par le CERTU : il serait utile d'élargir le champ à la petite faune et à la flore.
A noter le fort intérêt des opérateurs à innover et aller plus loin dans leurs démarches, malgré le manque de personnel en charge de ces questions. Récemment, les discussions houleuses entre ministères ont démotivé certaines personnes à participer aux futures réunions du comité de pilotage.

BILAN GLOBAL.

Les actions réalisées faisaient déjà partie de la programmation du ministère, avant la mise en place du plan d'action. Il est nécessaire de se concentrer sur certaines actions réalisables à court terme et facilement mesurables puis d'en engager d'autres.
Le renvoi très fréquent vers les collectivités, compétentes en matière de construction de routes départementales, par exemple, ne doit pas pousser à l'inaction et au manque de directive de la part du ministère, qui est également en charge de la construction de grandes infrastructures.

LA SUITE.

Un séminaire est prévu sur la capitalisation des études d'impact au mois de mars 2007, qui devrait valoriser de ce qui a été fait par les opérateurs en matière d'évaluation de l'impact de certaines infrastructures sur le patrimoine naturel français. La résolution des différends entre le ministère de l'Equipement et celui de l'Ecologie est fortement souhaitée.
Des partenariats pourraient être établis avec les collectivités qui intègrent efficacement la biodiversité dans les politiques liées aux infrastructures de transports.

BILAN 2006 DU COMITE FRANÇAIS DE L'UICN

FICHE 4 : PLAN D'ACTION « INTERNATIONAL »

COMITE DE PILOTAGE.

Il a été réuni deux fois au premier semestre 2006, mais il n'a plus été convoqué par la suite.
Les participants regroupent le ministère des Affaires Etrangères, avec la sous-direction de l'environnement et la direction chargée de la coopération (DGCID), les agences gouvernementales comme le FFEM et l'AfD et le Comité français de l'UICN.

DYNAMIQUE DES ECHANGES.

Les relations avec ce ministère ont toujours été bonnes. Le comité de pilotage pourrait être élargi à d'autres personnes pour discuter de thématiques précises du plan (ex. collectivités locales pour la coopération décentralisée).

MISE EN ŒUVRE DU PLAN ET PRINCIPALES AVANCEES.

Axe 'gouvernance'. Les négociations vouées à la constitution d'une Organisation des Nations Unies pour l'Environnement ont bien avancé grâce à la tenue de la Conférence Citoyens de la terre de Paris, en février 2007.
Des avancées sont également à signaler dans l'avancement du processus IMOSEB (international mechanism of scientific expertise on biodiversity) au niveau européen et la programmation de deux réunions de concertation régionale sur l'utilité d'un tel outil, en Afrique et en Amérique du Nord au premier semestre 2007.
Les échanges au sein du groupe 'biodiversité' piloté par le MAE et du MEDD, ont permis d'améliorer la préparation des positions françaises pour la COP 8 de la CDB.
Axe 'coopération'. Des actions ont été engagées concernant la désignation d'un assistant technique chargé de la biodiversité auprès du Fonds Mondial pour l'Environnement, l'important renouvellement du mandat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, le soutien à l'organisation de la Conférence biodiversité et coopération européenne au développement, organisée à Paris et la mise en oeuvre de l'Accord cadre UICN/Gouvernement français.
Deux contrats de désendettement et de développement au Cameroun et à Madagascar sont également en cours, dédiés en partie aux aires protégées.

BILAN GLOBAL.

Il s'agit de l'un des deux ministères (avec le MEDD) réellement engagés à agir en faveur de la biodiversité, pour lequel la biodiversité constitue un véritable sujet stratégique. Cependant, pour concrétiser cette volonté politique, le personnel mis à disposition actuellement est insuffisant et devrait être renforcé pour la mise en œuvre du plan.
Le bilan est globalement satisfaisant mais pourrait être meilleur pour ce plan d'action, compte tenu des ambitions françaises affichées sur ces enjeux à l'international.

LA SUITE.

En 2007, beaucoup d'autres actions doivent être engagées, notamment visant le renforcement de la société civile des pays du Sud, l'instauration d'un dialogue systématique avec les ONG, ou encore une meilleure implication du secteur privé. Sur la coopération, une attention plus importante devrait être portée pour le développement de filières et du commerce équitable respectueux de l'environnement, la création d'une plateforme permanente « coopération et biodiversité » capable d'harmoniser les actions des différents agences gouvernementales et des ministères, et l'appui à développer des exemples réussis de coopération décentralisée entre les collectivités d'outre-mer et d'autres collectivités étrangères, en particulier au niveau régional. Pour programmer cela, le comité de pilotage doit rapidement se réunir à nouveau.

BILAN 2006 DU COMITE FRANÇAIS DE L'UICN

FICHE 5 : PLAN D'ACTION « MER »

COMITE DE PILOTAGE.

Le comité de pilotage s'est réuni en 2006 et un deuxième début 2007. Il rassemble environ 40 personnes avec une large représentativité : ministères concernés (défense, écologie, industrie, équipement, affaires étrangères, agriculture et pêche), parc de la Mer d'Iroise, commission des pêches, industries de granulats, instituts de recherche (Ifremer, cnrs, muséum histoire naturelle). Deux autres réunions se sont succédées depuis juin 2006, réunissant un comité restreint de 6-7 personnes ; ces réunions ont permis de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions annoncées.

DYNAMIQUE DES ECHANGES.

Après une attente assez longue de désignation d'un point focal, les relations de travail instaurées se sont révélées bonnes mais limitées. Le comité de pilotage est large et son coordinateur est seulement disponible à mi-temps au Secrétariat Général de la Mer, ce qui limite le temps de préparation des réunions et surtout la capacité de mobiliser suffisamment les différentes parties prenantes de ce plan.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN ET PRINCIPALES AVANCEES.

Souvent les actions mises en exergue concernent le patrimoine naturel : la création des parcs naturels marins et de l'agence des aires marines protégées sont portées comme principales avancées, la poursuite des négociations pour la création d'un sanctuaire marin dans les Caraïbes et du moratoire sur la chasse aux baleines, à mettre souvent à l'actif du Ministère de l'Ecologie. Quelques progrès ont été accomplis dans les activités sectorielles, notamment la création d'une Mission interministérielle de démantèlement des navires, l'équipement pour le traitement des eaux usées de 300 ports, le renforcement des contrôles des quotas de pêche (même si cette action devrait être accompagnée d'une action pédagogique et non seulement répressive).

Le Secrétariat Général de la Mer n'a cependant pas les capacités de mobilisation nécessaires pour la mise en oeuvre de ce plan qui reste plutôt un tableau dont il faut remplir les cases, en allant chercher ce qui se fait dans les ministères et établissements concernés. Il est nécessaire de renforcer l'impulsion politique donnée, en demandant une présence systématique aux réunions de tous les participants et un investissement des différents membres du comité de pilotage dans les actions. Des actions collectives pourraient être favorisées en établissant des priorités parmi les 82 actions du plan.

BILAN GLOBAL.

Beaucoup reste à faire encore sur la pêche, l'aquaculture et l'impact fort de ses activités sur la biodiversité, la définition d'indicateurs d'impact pertinents pour les industries de granulats, ainsi que sur la formation des pêcheurs et des écoles de la marine en matière d'environnement marin et de gestion des ressources marines. Le recensement des actions de compétence des collectivités territoriales, ainsi que leur participation au comité de pilotage, serait très utile pour compléter la mise en oeuvre du plan. La création de parcs naturels marins en outre-mer est actuellement bloquée, alors que ces régions sont stratégiques en termes de menaces et de richesses en biodiversité.

LA SUITE.

Pour 2007, il est essentiel de dégager des actions à entreprendre en priorité, si possible réalisables à court terme et par deux / trois ministères pilotes, de façon à pouvoir mieux évaluer et valoriser le travail accompli lors du bilan de la SNB de fin 2007.

BILAN 2006 DU COMITE FRANÇAIS DE L'UICN

FICHE 6 : PLAN D'ACTION « PATRIMOINE NATUREL »

COMITE DE PILOTAGE.

Après une longue attente pour la mise en place du comité de pilotage, ses réunions sont très productives sous l'impulsion du Comité Permanent (CP) du Conseil National de la Protection de la Nature. Les thèmes et le calendrier sont fixés plusieurs mois à l'avance, ce qui permet de bien organiser le travail. Selon la volonté du CP, des rencontres thématiques sont organisées, ce qui enrichit les échanges (en décembre dernier le thème était la fiscalité environnementale).

DYNAMIQUE DES ECHANGES.

La fréquence et la qualité des contacts sont très bonnes. Les échanges sont nourris et constructifs.

MISE EN ŒUVRE ET PRINCIPALES AVANCEES.

Les principales avancées concernent les aires protégées : le réseau Natura 2000, la loi sur les parcs nationaux et parcs naturels marins, la création de Parcs nationaux de France et de l'agence des aires marines protégées, la mise en place de nouvelles réserves naturelles dont celle des TAAF, etc. L'adoption de nouvelles mesures fiscales en faveur du patrimoine naturel et la mise en place d'une ressource pérenne pour le Conservatoire du littoral sont également à relever. Les avancées sont moindres sur les espèces animales et végétales (plans de restauration), la mise en place du réseau écologique national, la gouvernance et la création de lieux de concertation.

BILAN GLOBAL.

Le bilan est très satisfaisant sur les aires protégées et demande à être renforcé sur les autres chapitres du plan. L'adoption de nouvelles mesures fiscales sont à saluer mais elles doivent être complétées pour développer des moyens nouveaux en faveur du patrimoine naturel.

LA SUITE

La participation des collectivités locales au comité de pilotage a été actée et permettra d'envisager la réalisation de plans d'action locaux, régionaux et départementaux. La protection des grandes infrastructures naturelles doit être développée avec la mise en place du réseau écologique national, ainsi que la protection des espèces menacées avec les plans de renforcement.

BILAN 2006 DU COMITE FRANÇAIS DE L'UICN

FICHE 7 : PLAN D'ACTION « TERRITOIRES »

COMITE DE PILOTAGE.

Depuis novembre 2005, aucun comité de pilotage n'a été constitué.

DYNAMIQUE DES ECHANGES.

Quelques échanges avec le point focal du plan d'action laissaient présager de bonnes relations de travail et une dynamique de travail intéressante. La DIACT n'a cependant pas réagi par la mise en place d'un comité de pilotage, la biodiversité ne constituant pas pour elle un champ d'action.

MISE EN ŒUVRE, PRINCIPALES AVANCEES ET BILAN GLOBAL.

Malgré le caractère stratégique de ce plan d'action qui s'attache à engager des actions au niveau de l'aménagement du territoire et de la gestion paysagère, intrinsèquement liés aux politiques environnementales, aucune avancée n'est enregistrée.
L'intégration de la biodiversité dans les contrats de plan Etat/région, fortement soutenue par le Ministère de l'Ecologie, a marqué un premier pas vers la prise en compte officielle de la biodiversité dans ces politiques, mais il est encore de compétence des préfets de l'inscrire ou pas dans les priorités de chaque région.

La constitution, par le Ministère de l'Ecologie, d'un groupe de travail « biodiversité et politiques d'aménagement » qui rassemble les réseaux de collectivités mais aussi le ministère de l'Equipement ainsi que la DIACT, est intéressant mais ne constitue pas une mise en œuvre officielle du plan d'action Territoires qui doit suivre la procédure officielle de création d'un comité de pilotage, d'identification d'acteurs pilotes, d'évaluation et de suivi des actions, etc.

LA SUITE.

Il est urgent d'installer rapidement un comité de pilotage.

FICHE 8 : PLAN D'ACTION « URBANISME »

COMITE DE PILOTAGE.

Il n'existe pas de comité de pilotage spécifique. Le comité de pilotage est associé à celui du plan d'action Infrastructures de transports, auquel viennent participer des représentants de la direction de l'urbanisme du ministère de l'Equipement.

DYNAMIQUE DES ECHANGES.

A ce jour, une seule opportunité s'est présentée de discuter avec la direction de l'urbanisme du ministère de l'Equipement, en mai 2006. Les représentants de cette direction ont expliqué que le thème de la biodiversité ne concerne aucunement l'urbanisme, et ont pu apporter des éléments sur une seule action du plan : la mise en ligne d'une plaquette de sensibilisation sur le site Intranet du ministère (non accessible et non diffusable à des personnes extérieures). Par la suite, aucun dialogue n'a pu s'instaurer avec le point focal, qui a fait une apparition lors d'autres réunions du comité de pilotage infrastructures/urbanisme sans souhaiter traiter le sujet.

MISE EN ŒUVRE, PRINCIPALES AVANCEES ET BILAN GLOBAL.

Le manque de dialogue et de volonté de la part de cette direction de l'urbanisme du ministère de l'Equipement à s'engager dans la mise en œuvre du plan ne permet pas de dresser un bilan.

LA SUITE.

Il est indispensable de créer un comité de pilotage séparé de celui du plan Infrastructures, de façon à pouvoir instaurer, spécifiquement sur la thématique de l'urbanisme, un suivi avec le point focal ministériel et d'autres interlocuteurs compétents en la matière.